

Politique d'Alerte

Notre Engagement pour la Transparence et l'Éthique

Au sein du groupe SSE (STILEC et sa filiale ELECIS), nous accordons une importance primordiale à l'éthique, à l'intégrité et à la transparence dans toutes nos activités. Nous reconnaissons que la mise en place d'un dispositif d'alerte est essentielle pour prévenir et détecter tout comportement ou situation susceptible de nuire à nos valeurs, à notre réputation ou à nos intérêts. Cette politique vise à encourager et à faciliter le signalement, en toute confidentialité et sans crainte de représailles, d'informations préoccupantes par nos collaborateurs et nos parties prenantes.

Notre présence régionale renforce notre engagement envers des pratiques commerciales responsables et transparentes.

Principes Clés de Notre Politique d'Alerte :

Droit d'Alerte et Protection des Lanceurs d'Alerte: Tout collaborateur du groupe SSE, ainsi que toute partie prenante (clients, fournisseurs, partenaires, etc.), a le droit de signaler, de bonne foi et sans crainte de représailles, tout fait ou situation qui lui semblerait contraire à la loi, à nos politiques internes, à notre code de conduite ou qui pourrait constituer une menace pour l'intégrité physique ou morale des personnes, pour l'environnement ou pour les intérêts financiers du groupe. Nous nous engageons à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de discrimination, de sanction ou de mesure défavorable.

Types d'Alertes Concernées : Cette politique couvre un large éventail de préoccupations, notamment Les actes de corruption, de fraude, de détournement de fonds ou de conflit d'intérêts.

Le harcèlement moral ou sexuel, les discriminations et toute forme de violence au travail.

Les manquements graves aux règles de santé et de sécurité au travail ou à la protection de l'environnement.

Les violations des lois et réglementations en vigueur.

Toute autre conduite contraire à l'éthique et à l'intégrité.

Canaux de Signalement : Plusieurs canaux de signalement sont mis à disposition pour faciliter le recueil des alertes :

La voie hiérarchique : En premier lieu, le collaborateur est encouragé à informer son supérieur hiérarchique direct.

Le service des Ressources Humaines : Pour les questions relatives aux relations de travail, à la santé et à la sécurité, ou en cas de difficulté il est possible de s'adresser au services des ressources humaines.

Le CSE : il est possible de s'adresser de manière anonyme et confidentiel, si cela est souhaiter au CSE

L'autorité administrative indépendante (Défenseur des droits): 09.69.39.00.00

La direction générale : En dernier recours, le lanceur d'alerte peut s'adresser directement à la direction générale.

- Procédure de Traitement des Alertes: Toute alerte reçue sera traitée avec sérieux, confidentialité et diligence. Une enquête interne sera menée de manière objective et impartiale pour vérifier les faits signalés. Le lanceur d'alerte sera informé, dans la mesure du possible et dans le respect de la confidentialité de l'enquête, des suites données à son signalement. Des mesures correctives et disciplinaires appropriées seront prises en cas de faits avérés.
- Confidentialité et Anonymat: Nous exigeons des défenseurs des droits de respecter la confidentialité des informations communiquées dans le cadre d'une alerte ainsi que le respect de l'anonymat du lanceur d'alerte (s'il le souhaite et dans la mesure où cela ne compromet pas la bonne conduite de l'enquête).
- Responsabilité et Engagement de la Direction : La direction du groupe SSE s'engage à promouvoir une culture du signalement et à veiller à l'application effective de cette politique. Elle assure la mise en place des moyens nécessaires au traitement des alertes et garantit la protection des lanceurs d'alerte.

En mettant en œuvre cette politique d'alerte, le groupe SSE réaffirme son engagement envers des pratiques commerciales responsables, transparentes et respectueuses de l'ensemble de ses parties prenantes.

Jouy le Moutier le 01/07/2025

Jean-Michel Foulon, Président.